



DÉCLARATIONS DE PROJETS EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU
PLU DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Relative à la mise en compatibilité du PLU de Lavans-lès-Saint-Claude par déclarations de projet :
- Déclaration de projet n°1 relative à la construction d'une brigade de Gendarmerie et ses logements
 - Déclaration de projet n°2 relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol,

Par arrêté n°24A-2026, la Présidente de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, en date du 17 juillet 2026, a ouvert l'enquête publique conjointe relative aux déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU LAVANS LES SAINT CLAUDE.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 10 août à 10h00 au mardi 25 août à 17h00**, pour une durée de 16 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude, 1 Place Gilbert Cottet-Emard (39170 Lavans-lès-Saint-Claude), où toute personne pourra consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.)

- La déclaration de projet n°1 a pour objet de faire évoluer le règlement d'urbanisme et ses documents graphiques ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles pour permettre la construction d'une **brigade de gendarmerie et des logements dédiés** sur la parcelle AE 661, rue des Brayettes, au sein de la zone d'activités Z.I. NORD ;
- La déclaration de projet n°2 permet de faire évoluer le règlement d'urbanisme et ses documents graphiques pour l'aménagement d'une **centrale photovoltaïque au sol** au lieudit « Bouvent » sur la parcelle D 293, localisée aux abords de la voie communale n°4 de Lavans-lès-Saint-Claude à Molinges.

En date du 27 mai 2026, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté précise, par avis conforme, que ces deux projets ne sont pas susceptibles d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et la santé humaine. Ils ne nécessitent pas une évaluation environnementale. Ces avis sont joints aux dossiers soumis à enquête publique.

En date du 2 juin 2026, ces deux projets ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat et des Personnes Publiques Associées (PPA). Le procès-verbal de cet examen et les avis rendus sont joints aux dossiers soumis à enquête publique.

Un exemplaire papier des dossiers soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête par déclarations de projet seront déposés au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier d'enquête comporte un résumé de présentation non technique.

Par ailleurs, le public pourra prendre connaissance des dossiers en version numérique. Les dossiers seront consultables sur le site internet de la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude et sur le site internet du Registre Dématérialisé, aux adresses suivantes :

- o Pour la déclaration n° 1 relative à la construction d'une brigade de gendarmerie et ses logements : <https://www.registre-dematerialise.fr/7533>
- o Pour la déclaration n° 2 relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol : <https://www.registre-dematerialise.fr/7534>

Le public est invité à déposer pendant toute la durée de l'enquête publique, ses observations, suggestions et contrepropositions soit :

- soit en les consignant sur les **registres d'enquête ouverts** par projet au siège de l'enquête à la mairie.
- Soit en les consignant sur les **registres dématérialisés accessibles** aux adresses suivantes :
 - o Pour la déclaration n°1 relative à la construction d'une brigade de gendarmerie: <https://www.registre-dematerialise.fr/7533>
 - o Pour la déclaration n° 2 relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol : <https://www.registre-dematerialise.fr/7534>
- soit en les **adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur** à la Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude, 1 Place Gilbert Cottet-Emard, 39170 Lavans-lès-Saint-Claude.
- soit en les **adressant par voie électronique à l'adresse suivante** :
 - o Pour la déclaration n° 1 relative à la construction d'une brigade de gendarmerie et ses logements associés : enquete-publique-7533@registre-dematerialise.fr avec la mention de l'objet : « Enquête publique / DP 1 GENDARMERIE : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
 - o Pour la déclaration n° 2 relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol : enquete-publique-7534@registre-dematerialise.fr avec la mention de l'objet : « Enquête publique / DP 2 CENTRALE PV : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 10 août 2026 à 10h00 jusqu'au mardi 25 août 2026 à 17h00. Les envois postaux seront également enregistrés du lundi 10 août 2026 à 10h00 jusqu'au mardi 25 août 2026 à 17h00, le cachet de la poste faisant foi. Les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé du projet correspondant et donc visible par tous.

Conformément à la décision n°E26000034/25 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon, il est désigné, pour l'enquête publique conjointe susvisée **Monsieur Alain FRERE, lieutenant-colonel de gendarmerie retraité, en qualité de Commissaire enquêteur** et Monsieur Christian GIRARDI en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Lavans-lès-Saint-Claude aux jours et aux horaires suivants :

- **Lundi 10 août de 10h00 à 12h00,**
- **Mardi 25 août de 15h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Jura et au siège de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la mairie et sur les Registres Dématérialisés aux adresses susnommées. Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du conseil communautaire.

Tout complément d'information concernant ses deux projets peut être demandé à la Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude joignable au 03.84.42.11.99 ou réalisé en consultant le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.lavans-les-saint-claude.fr